

DEPARTEMENT DE LOT-et-GARONNE
COMMUNE DE SAINTÉ-LIVRADE-sur-LOT

DÉCISION DU MAIRE
(article L 2122-22 du CGCT)

Objet : Attribution du marché public de travaux Audevard PA2301

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122-22 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal numéro 2020/25, en date du 11 juin 2020, autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant le besoin de réaliser la réhabilitation et l'aménagement en centre socioculturel, numérique, économique et de services de la friche AUDEVARD à Sainte Livrade sur Lot,

Considérant la nécessité de désigner des entreprises spécialisées afin de faire les travaux nécessaires, après une mise en concurrence lancée le 18 janvier 2023,

Considérant qu'après analyse, selon les critères de sélections définis dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, les candidats les mieux disant avec une offre conforme au cahier des charges sont :

Pour le lot n°1 DEMOLITION – GROS OEUVRE, la société BTP USTULIN PHILIPPE, pour un montant global et forfaitaire de 531 062,19€ HT,

Pour le lot n°2 CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE, la société AR CONSTRUCTION, pour un montant global et forfaitaire de 326 000,00€ HT,

Pour le lot n°3 RAVALEMENT DE FACADES, la société BTP USTULIN PHILIPPE, pour un montant global et forfaitaire de 170 363,65€ HT,

Pour le lot n°4 MENUISERIES EXTERIEURES, la société SML47, pour un montant global et forfaitaire de 335 000,00€ HT,

Pour le lot n°5 MENUISERIES INTERIEURES, la société MENUISERIE CESA, pour un montant global et forfaitaire de 171 270,02€ HT,

Pour le lot 6 SERRURERIE, la société JULIA BATIMENT, pour un montant global et forfaitaire de 143 551,70€ HT,

Pour le lot n°7 PLATRERIE – FAUX PLAFOND, la société MAINVIELLE, pour un montant global et forfaitaire de 323 328,00€ HT ;

Pour le lot n°8 REVETEMENT SOL/MUR, pas d'offre

Pour le lot n°9 PEINTURE, la société DELTA DECO, pour un montant global et forfaitaire de 92 631,52€ HT,

Pour le lot n°10 ASCENSEUR, la société ORONA SUD OUEST, pour un montant global et forfaitaire de 25 450,00€ HT,

Pour le lot n°11 CHAUFFAGE – RAFRAICHISSEMENT – VENTILATION – PLOMBERIE SANITAIRE, la société JUSTUMUS, pour un montant global et forfaitaire de 568 483,47€ HT,

Pour le lot n°12 ELECTRICITE COURANT FOR ET FAIBLE, la société BOUGON BGI, pour un montant global et forfaitaire de 310 779,80€ HT,

Considérant que les crédits nécessaires au paiement de ces travaux sont inscrits au budget,

Le Maire de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot, pour compte de l'assemblée délibérante :

DECIDE

Article 1^{er} : d'attribuer les marchés comme suit :

Marché PA2301-1 DEMOLITION – GROS OEUVRE, la société BTP USTULIN PHILIPPE, pour un montant global et forfaitaire de 531 062,19€ HT,

Marché PA2301-2 CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE, la société AR CONSTRUCTION, pour un montant global et forfaitaire de 326 000,00€ HT pour son offre de base hors variante,

Marché PA2301-3 RAVALEMENT DE FACADES, la société BTP USTULIN PHILIPPE, pour un montant global et forfaitaire de 170 363,65€ HT,

Marché PA2301-4 MENUISERIES EXTERIEURES, la société SML47, pour un montant global et forfaitaire de 335 000,00€ HT dont 1 968,72€ HT pour la tranche optionnelle et 16 248,13€ HT pour la PSE1 – Stores RDC et R+1,

Marché PA2301-5 MENUISERIES INTERIEURES, la société MENUISERIE CESA, pour un montant global et forfaitaire de 171 270,02€ HT dont 3 866,00€ pour la tranche optionnelle, 4 835,81€ HT pour la PSE3 Portes coulissantes et imposte salle exposition et 4 518,28 pour la PSE4 Miroirs salle d'activité,

Marché PA2301-6 SERRURERIE, la société JULIA BATIMENT, pour un montant global et forfaitaire de 143 551,70€ HT,

Marché PA2301-7 PLATRERIE – FAUX PLAFOND, la société MAINVIELLE, pour un montant global et forfaitaire de 323 328,00€ HT dont 8 328,00€ HT pour la tranche optionnelle,

Pour le lot n°8 REVETEMENT SOL/MUR, pas d'offre

Marché PA2301-9 PEINTURE, la société DELTA DECO, pour un montant global et forfaitaire de 92 631,52€ HT dont 4 634,10€ HT pour la tranche optionnelle,

Marché PA2301-10 ASCENSEUR, la société ORONA SUD OUEST, pour un montant global et forfaitaire de 25 450,00€ HT,

Marché PA2301-11 CHAUFFAGE – RAFRAICHISSEMENT – VENTILATION – PLOMBERIE SANITAIRE, la société JUSTUMUS, pour un montant global et forfaitaire de 568 483,47€ HT dont 27 274,35€ HT pour la tranche optionnelle et 16 209,12 pour la PSE1 Ventilateurs-convecteurs et distribution,

Marché PA2301-12 ELECTRICITE COURANT FOR ET FAIBLE, la société BOUGON BGI, pour un montant global et forfaitaire de 310 779,80€ HT dont 20 639,00€ HT pour la tranche optionnelle, TVA en sus au taux en vigueur,

Article 2 : de dire que ce marché est passé sous la forme ces marches sont passes sous la forme de marchés allotis à prix global et forfaitaire,

Article 3 : de signer toutes les pièces nécessaires à la passation, à l'exécution et aux règlements des marchés à intervenir,

Article 4 : de déclarer infructueux le lot n°8 REVETEMENT SOL/MUR, faute d'offre et de lancer une nouvelle procédure en modifiant les caractéristiques techniques de ce lot,

Fait à Sainte-Livrade-sur-lot, le 03/04/2023

Monsieur Le Maire,
Pierre-Jean PUDAL

Décision publiée le
Certifiée exécutoire le

